

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 28 septembre 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-45**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

4.2. Approbation de l'utilisation des emplois du second degré vacants à la rentrée 2021.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du comité technique du 24 septembre 2020,

Exposé de la décision :

Compte tenu du calendrier national, le conseil d'administration doit approuver les propositions d'utilisation des emplois du second degré vacants à la rentrée 2021. L'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à cette même rentrée seront approuvés au conseil d'administration de décembre.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de l'utilisation des emplois du second degré vacants à la rentrée 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

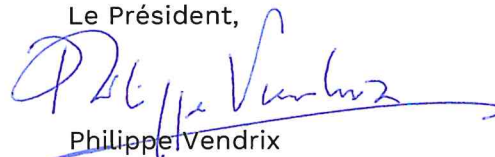
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	2
Votes exprimés :	23
Pour :	19
Contre :	4

Pièce jointe :

- tableau des emplois du second degré vacants à la rentrée 2021.

Fait à Tours, le 29 septembre 2020

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 01 OCT. 2020

Transmise au Recteur le : 01 OCT. 2020

PREVISION D'UTILISATION DES EMPLOIS VACANTS DU SECOND DEGRE - Année universitaire 2021/2022

Composante	N° poste SIHAM	Nature et N° emploi	CNU / discip.	Titulaire du poste Matricule	NOM	Prénom	Type de motif	Observations complémentaires sur la vacance (retraite, promotion, mutation...)	Dernier occupant Matricule	NOM	Prénom	Proposition d'utilisation de la composante	Conseil académique 23/09/2020 (information)	Comité Technique 24/09/2020	Conseil d'administration 28/09/2020
Droit, Eco, Sc Sociales	PST0016308	PRCE 1438	Anglais H0422	UTR000022258	██████	██████	chang affectat°	Affectation à l'IUT de Tours au 01/09/2020	UTR000022652	██████	██████	Publication 2nd degré Discipline: Anglais	Publication 2nd degré Discipline: Anglais	Publication 2nd degré Discipline: Anglais	
CUEFEE	PST0006151	PRCE 1118	S0202 Let mod	UTR000005507	██████	██████	départ	Affectation à Mayotte au 01/09/2020	UTR000005507	██████	██████	non publié	non publié	non publié	
IUT BLOIS	PST0016458	PRCE 1176	Let mod H0202	UTR000034395	██████████████	██████	retraite	Retraite au 31/08/2020		Contractuel d'enseignement		Contractuel d'enseignement PRAG, publication second mouvement, profil en attente de validation (changement programme BUT rentrée 2021)	Publication 2nd degré publication second mouvement, profil en attente de validation (changement programme BUT rentrée 2021)	Publication 2nd degré publication second mouvement, profil en attente de validation (changement programme BUT rentrée 2021)	
IUT BLOIS	PST0005909	PRCE1173	STI S2000	UTR000003145	██████████████	██████	susceptible d'être vacant	Susceptible d'être vacant suite à retraite J-M Sadowiczzyk	UTR000003145	██████████████	██████████████	Publication 2nd degré physique (appliquée), ou sciences industrielles de l'ingénieur, Option ingénierie électrique- H1415 Sc. indus. de l'ingénieur, option ingénierie électrique ; H5100 Génie électrique	Publication 2nd degré H1415 Sc. indus. de l'ingénieur, option ingénierie électrique ; H5100 Génie électrique	Publication 2nd degré H1415 Sc. indus. de l'ingénieur, option ingénierie électrique ; H5100 Génie électrique	
IUT TOURS	PST0000863	PRAG 0904	STI S2000	UTR 000001316	██████	██████	retraite	Retraite au 01/09/2021	UTR 000001316	██████	██████	Publication 2nd degré Sciences Industrielles de l'Ingénieur	sans objet, départ à la retraite à la rentrée 2022		

DEMANDES DE CREATION D'EMPLOIS DU SECOND DEGRE - Année universitaire 2021/2022

composante	nature	discipline	justification de la demande	observations	Conseil académique 23/09/2020 (information)	Comité Technique 24/09/2020	Conseil d'administration 28/09/2020
EPU	PRAG/PRCE	Mathématiques	Développement du PeiP (COM 2020-2023), poste financé sur le gain lié à l'inscription des PeiP au tarif ingénieur	Poste partagé EPU - UFR Sciences & techniques		Favorable	
EPU	PRAG/PRCE	Anglais	Création de la spécialité Biotechnologie-Bioproduction par apprentissage (COM 2019-2023) poste financé sur les recettes de la formation (CFA LEEM)	Poste partagé EPU - UFR Pharmacie	Demande retirée par l'EPU, l'avis négatif de la CTI ne permettra pas une ouverture de la spécialité en 2021		
SUAPS	PRAG/PRCE	EPS	Malgré de réels efforts pour proposer une offre riche, attractive et éclectique répondant aux aspirations des étudiants, l'augmentation constante des effectifs crée logiquement un décalage entre l'offre et la demande. Le service composé de 13 titulaires n'a vu aucune création de poste depuis plus de 30 ans, quand les effectifs de l'université évoluaient de façon fulgurante. Le recours à de nombreux enseignants vacataires ne permet pas de compenser le manque de titulaires dont le rayonnement et le profil autorisent une action plus large, plus continue et plus investie. Seuls les enseignants titulaires sont habilités à évaluer les étudiants désireux de valider le CERCIP Sport. Notre marge de manœuvre se trouve réduite pour évaluer tous les étudiants qui souhaiteraient profiter de ce dispositif et minimise alors notre valence formatrice.	Publication demandée à la 2ème campagne		Non retenu	
Sciences et Techniques	PRAG/PRCE	informatique	Le Département Informatique, site de Tours, observe un fort développement de sa filière licence (ouverture de la L2 en 2018, ouverture de la L3 en 2019, 240 étudiants au total à la rentrée 2020). En septembre 2020, on dénombre près de 2000 heures de vacations. Celles-ci sont supportées par des contrats temporaires avec une visibilité de 1 an, ou des vacataires extérieurs. Il faudra plusieurs années avant d'arriver au stade où il y aura suffisamment de personnel titulaire pour stabiliser la situation. Ce déficit en personnel freine la structuration de l'offre de formation. Adosser un master à la licence actuelle est un projet difficilement réalisable dans les conditions actuelles. Ce recrutement permettrait de réduire les heures de vacation de 20 %. Ce recrutement est donc très significatif, et permettra de savoir quelle orientation nous prendrons pour le prochain contrat d'établissement.			Favorable	

Vote du comité technique: favorable (3 contre, 1 abstention)

Vote du conseil d'administration :